

Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

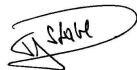
Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2012/701 - Immobilier d'entreprises - 2121  
Avances sans intérêts à ALSABAIL - Projet "Jus de fruits  
d'Alsace" à SARRE-UNION**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à ALSABAIL une avance sans intérêts de 4 500 000 €, remboursable sur dix ans avec un différé d'amortissement d'un an, en accompagnement du projet immobilier porté par la Société "Jus de fruits d'Alsace" à SARRE-UNION, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants en Décision modificative n° 2 (DM 2) de l'exercice 2012.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu la convention de financement à conclure à cet effet entre ALSABAIL, la Société "Jus de fruits d'Alsace", la communauté de communes du Pays de Sarre-Union et le Département (convention établie selon le modèle approuvé par délibération du Conseil Général n° CG/2009/26 du 22 juin 2009).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121001-70945-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 15/10/12